

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Création du Budget Annexe « Réseau de Chaleur Communal »
Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2026

I. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Dans un contexte de forte volatilité des prix de l'énergie et de transition écologique, la commune de La Suze sur Sarthe a décidé d'engager la création d'un réseau de chaleur urbain, conforté dans ce choix par la réalisation d'une étude de faisabilité en 2023.

Ce projet structurant repose sur une synergie territoriale forte entre trois acteurs majeurs :

- la Commune pour l'école de la Renardière Maternelle et élémentaire, le gymnase, la salle des fêtes, la médiathèque,
- le Département de la Sarthe pour le collège Trouvé Chauvel
- Sarthe Habitat pour la résidence autonomie de la Tannerie.

L'objectif est double : garantir une stabilité tarifaire sur le long terme pour les abonnés et décarboner massivement nos équipements publics en substituant les énergies fossiles par une ressource locale et renouvelable (bois déchiqueté).

Le projet consistera à :

- la construction d'une chaufferie et d'un silo devant accueillir deux chaudières automatiques au bois d'une puissance totale de 500 kW et deux chaudières gaz d'une puissance totale de 1240 kW, le silo de stockage de plaquette destinés à l'alimentation en combustibles de la chaudière bois
- la construction du réseau de chaleur
- la transformation des chaufferies initiales en sous-stations destinées à desservir les différents bâtiments.



II. GOUVERNANCE ET CADRE COMPTABLE

1. La création du Budget Annexe

Conformément à la nomenclature comptable M4, la gestion d'un réseau de chaleur constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). À ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de voter la création d'un budget annexe dédié.

Ce choix permet d'isoler financièrement l'activité du réseau : les recettes (ventes de chaleur) viendront équilibrer les dépenses (exploitation), sans impacter le budget général de la commune.

2. Régularisation des dépenses antérieures

Il est important de noter que le budget principal de la commune a déjà supporté les premières dépenses liées aux études de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Dès l'ouverture du budget annexe, une opération de régularisation comptable (transfert de charges) sera opérée. Le budget annexe remboursera ainsi le budget principal, assurant la neutralité financière pour les finances de la commune sur ces premiers investissements.

3. État d'avancement du Rescrit Fiscal

Afin de sécuriser le montage financier, la commune a sollicité l'administration fiscale via un rescrit. Cette démarche vise à confirmer officiellement les modalités d'application de la TVA et l'éligibilité au taux de TVA réduit pour la vente de chaleur pour l'ensemble des abonnés. A la date de la commission finances du 23 février 2026, la commune n'a pas encore réceptionné la réponse de l'administration fiscale.

Sur conseil de notre Conseillère aux décideurs locaux, un nouveau rescrit fiscal va être demandé pour vérifier la soumission à l'impôt sur les sociétés et également si les CEE entreront dans le calcul de cet impôt.

III. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET TARIFICATION

1. Plan de Financement de l'Investissement

Le financement de l'infrastructure repose sur différentes ressources :

- **Subventions de l'ADEME** : Via le Fonds Chaleur. : **859 600€** attendu pour les travaux et **40 726€** attendu pour l'AMO – La commune a déjà reçu **6 293€** pour l'étude de faisabilité.
- **Primes CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)** : Mobilisées en fonction de l'efficacité énergétique du futur réseau : **1 131 500€ attendu**
- **Conventions de raccordement** : La Commune, le Département et Sarthe Habitat contribueront au financement de l'infrastructure via des droits de raccordement, scellant ainsi leur engagement dans la durée de la manière suivante :
 - **Commune** : **249 920€**
 - **Sarthe Habitat** : **187 400 €**
 - **Département** : **91 637€**
- **Si Solde négatif**: Financement par un emprunt spécifique ou une révision des conventions de raccordement – le point sera fait à la fin de l'ensemble des travaux.

Dépenses HT (Prévisionnelles)		Recettes	
Assistant Maitrise d'Ouvrage Maitrise d'œuvre	182 430 €	Fonds Chaleur : AMO	40 726 €
Travaux de construction du réseau et de la chaufferie	2 220 376 €	Raccordement Commune (47,24%)	249 920 €
		Raccordement SH (35,43%)	187 440 €
		Raccordement Département (17,32%)	91 637 €
		ADEME	859 600 €
Diverses charges (Etudes techniques, CSPS , Contrôleur technique, Relevé réseaux, Diagnostic Amiante, Dommage ouvrage...)	55 083 €	Primes CEE	1 131 500 €
Charges financières (Prêt relai)	109 227 €	Fonds Chaleur (Etude Faisa)	6 293 €
Montant HT	2 567 116 €	Montant	2 567 116 €

2. Structure de la tarification aux abonnés

Pour assurer l'équilibre du service, chaque entité raccordée se verra appliquer une facture décomposée en deux parties :

- **Le terme R1 (Part variable)** : Facturation de l'énergie réellement consommée (en MWh). Ce prix sera basé sur l'acquisition du bois et la fourniture en gaz.
- **Le terme R2 (Part fixe)** : Un abonnement annuel couvrant les frais de maintenance, les frais financiers, le gros entretien-renouvellement et l'amortissement des installations. Ce terme garantit les recettes du budget.

Suivant les éléments financiers exposés précédemment, le prix de la chaleur est estimé à 128€ TTC/MWh.

IV. MODALITÉS DE CHANTIER ET ACCEPTABILITÉ

La phase de travaux, bien qu'indispensable, nécessitera une adaptation de la circulation locale. Un plan de communication spécifique sera mis en place pour informer les riverains, les commerçants, ainsi que les familles du collège, de l'école de la Renardière et de la résidence autonomie sur le calendrier et les déviations éventuelles.

IV. ANNEXE 1 : BUDGET PRIMITIF 2026

Des modifications pourront avoir lieu durant l'année en fonction des éléments de réponse concernant le rescrit fiscal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	002	Déficit reporté	0,00 €	002	Excédent reporté	0,00 €
	61523	P1 - bois		7011	R1 - Charges variables Exploitation Commune	0,00 €
	61528	P1 Gaz naturel			R1 - Charges variables Exploitation autonomie	0,00 €
					R1 - Charges variables Exploitation Collège	0,00 €
	6051	P1' Electricité	1 000,00 €		R2 - Charges fixes exploitation Commune	29 152,00 €
		P2 Entretien Maintenance :			R2 - Charges fixes exploitation Résidence autonomie	21 861,00 €
		Prestataire maintenance			R2 - Charges fixes exploitation Collège	10 687,00 €
	6215	Mise à disposition personnel commune	500,00 €			
	6611	Assurance	200,00 €			
		Impôts				
		P3 Gros entretien / renouvellement				
	6611	Intérêts d'emprunt - P4	60 000,00 €			
		Intérêt Ligne de trésorerie - P4				
	6811	amortissement investissements		77	Reprise subventions	
	TOTAL		61 700,00 €	TOTAL		61 700,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	001	Solde d'exécution reporté - Déficit	0,00 €	001	Solde d'exécution reporté - Excédent	0,00 €
	2031	Etudes (régul commune)	129 000,00 €	1311	Raccordement Commune	
	2033	Frais d'insertion (régul commune)	1 800,00 €		Raccordement Sarthe Habitat	
	2128	Autres agencements et aménagement (régul commune)	3 200,00 €		Raccordement Collège	
	2315	Immobilisations en cours		13	Subvention ADEME Fonds chaleur Biomasse	500 000,00 €
		AMO	27 000,00 €	13	Subvention ADEME Fonds chaleur Réseau	
		MOe	59 000,00 €			
		Travaux	2 220 000,00 €	13	Fonds chaleur AMO	40 800,00 €
		Diverses charges	40 000,00 €		Fonds chaleur Etude faisabilité (régul commune)	6 200,00 €
	1641	Remboursement Prêt Relai	500 000,00 €	1641	Prêt Relai (24 mois)	2 433 000,00 €
				1678		
		Reprise subventions	0,00 €	28151	amortissement	0,00 €
	TOTAL		2 980 000,00 €	TOTAL		2 980 000,00 €

IV. ANNEXE 2 : SIMULATION FONCTIONNEMENT ANNEE COMPLETE

Dans l'attente du retour sur le rescrit fiscal afin d'être en mesure de compléter les éléments.

DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit reporté	0,00 €	002	Excédent reporté	0,00 €
61523	P1 - bois	78 000,00 €	7011	R1 - Charges variables Exploitation Commune	48 191,00 €
61528	P1 Gaz naturel	24 000,00 €		R1 - Charges variables Exploitation autonomie	36 140,00 €
				R1 - Charges variables Exploitation Collège	17 670,00 €
	P1' Electricité	11 000,00 €		R2 - Charges fixes exploitation Commune	58 596,00 €
	P2 Entretien Maintenance :			R2 - Charges fixes exploitation Résidence autonomie	43 952,00 €
	Prestataire maintenance	19 000,00 €		R2 - Charges fixes exploitation Collège	21 488,00 €
	Mise à disposition personnel commune	6 500,00 €			
	Assurance	5 000,00 €			
	Impôts	10 000,00 €			
	P3 Gros entretien / renouvellement	20 000,00 €			